

CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SÉANCE DU 24 JANVIER 2017

L'an deux mille dix-sept, le vingt-quatre janvier à vingt heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. RATTE Daniel, Maire.

Étaient présents : BONNOT Jean-Louis, MORATIN Jean-Louis, SARRE Catherine, DALMASSO Nicolas, JOUSSEAU Maxime, BONNOT Bernard, BIDEAU Nicole, LAGAREIRO Chantal, VIOLOT Marie-Pierre, VIOLOT Benoît, KHALED Stéphane.

Excusés : BERNER Elodie et VIOLOT Roger.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Le Conseil Municipal a délibéré sur les points suivants :

Travaux de finition de la Rue du Nièvre et Rue Bommev ; contrat de maîtrise d'œuvre – Demande de subvention au titre de la dotation de soutien à l'investissement

L'ouverture du nouvel EHPAD (Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes) «Nicole Limoge» étant prévue courant mai 2017, les travaux de voirie doivent être terminés pour sécuriser et rendre accessible les accès au nouvel EHPAD. Les travaux consistent en la finition de la Rue du Nièvre : pose de trottoirs et bordures, de la Rue de la Bretonnière jusqu'à la Rue Neuve, pour un montant de 40 000 € HT. La bande de roulement sera à la charge de la Communauté de Communes. Quant à la création de la Rue Bommev, perpendiculaire à la Rue du Nièvre, longeant le nouvel EHPAD, les travaux sont totalement à la charge de la commune, pour un montant de 75 000 € HT. Elle ne pourra être rétrocédée à la CC qu'une fois terminée.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord pour ces travaux de voirie et pour le contrat de maîtrise d'œuvre en faveur du cabinet BEVS, travaillant déjà avec la CC, qui s'élève à 6 210 € HT, soit un coût total de 121 120 € HT.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord pour demander une subvention au titre de la dotation de soutien à l'investissement dans le cadre de la 1^{ère} enveloppe pour le développement d'infrastructures, en faveur de la mobilité et de la construction de logements. Il donne tout pouvoir au Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à ce projet.

Définition des travaux à la Maison d'Accueil ; demande de subvention DETR ?

Le chauffage de la Maison d'Accueil doit être revu, ainsi que l'isolation. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de demander trois devis pour changer la chaudière, la pose de radiateurs et le changement des ouvertures de toit. Si le montant des travaux est supérieur à 25 000 €, une subvention, dans le cadre de la DETR (Dotation pour les Equipements des Territoires Ruraux) pourra être demandée.

Demande de subvention à la DRAC pour la 1^{ère} tranche de travaux de l'église

Le Maire de CIEL a été contacté par M. WENZEL de la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles) de DIJON, pour le versement en 2017 d'une subvention pour la 1^{ère} tranche des travaux de rénovation de l'église, concernant les travaux extérieurs, avec un délai de deux ans pour les réaliser. S'agissant de travaux extérieurs, une autre demande de subvention peut être demandée au Conseil Départemental. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal préfère donner la priorité à d'autres investissements plus urgents.

Contrat d'entretien des appareils de chauffage de l'école maternelle

En 2016, un contrat d'entretien de la chaudière et de la VMC double flux, qui purifie l'air de l'école maternelle, avait été signé avec la Société AQUAGAZ Services pour un an. Après avoir examiné leur nouvelle proposition pour 2017, le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable pour le renouvellement de ce contrat, pour un montant annuel de 377,03 € HT.

Organisation du travail des agents ; renouvellement du contrat de Mme LEGROS

Les agents travaillant aux écoles, à la cantine et à la salle des fêtes sont souvent amenés à faire des heures complémentaires. Afin de réduire le nombre d'heures complémentaires, M. le Maire propose de revoir les contrats de chacune. Celui de Marie-Laure BIARD demeurant sans changement, le Maire suggère de faire un nouveau contrat à Mme Marie-Hélène LEGROS, jusqu'au 7 juillet 2017, pour effectuer les remplacements mais aussi le ménage dans les écoles le mercredi après-midi. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte cette nouvelle organisation, plus proche de la réalité et qui n'engendrera pas de coût supplémentaire.

Subvention pour l'épreuve cycliste «La Route de Saône et Loire»

L'épreuve cycliste «La Route de Saône et Loire», appelée avant «Le Circuit de Saône et Loire» passera à CIEL cette année. Les organisateurs ont sollicité la Commune pour une subvention. Le Conseil Municipal accepte de leur verser 100 €.

Questions diverses

Des devis ont été demandés pour mettre de la laine de roche, sur 120 m², pour isoler davantage le restaurant «La Marmite» et ainsi réduire le coût du chauffage. Les employés communaux se chargeront des travaux.

Après discussion sur les travaux à affecter à la Halle, il est décidé, pour l'instant, de lancer les travaux de construction d'un local de rangement supplémentaire. Ces travaux seront effectués assez rapidement par les employés communaux.

Les appels d'offres pour la construction de la nouvelle station d'épuration avec plantation de roseaux se terminent le 30 janvier à 12 heures.

La remise des prix pour le fleurissement aura lieu le 4 février 2017, à 14h30, à BRANGES.

M. le Maire a reçu un courrier de FREE MOBILE désirant un emplacement pour installer un mât. Plusieurs propositions seront étudiées.

L'Assemblée générale de la CC aura lieu le 28 février 2017 à la Maison d'Accueil de CIEL, tous les conseillers municipaux sont invités à y participer.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire déclare la séance levée à 22H30.

A CIEL, le 30 janvier 2017

Le Maire,